

Mutuelle d'entreprise : renégociation des prestations

Sur nos demandes insistantes par courriers des 28 septembre et 15 novembre 2010, la Direction a enfin évoqué la **renégociation** des prestations de la **mutuelle** du Personnel dès la rentrée 2011.



Notre Organisation Syndicale FO-Matmut, toujours activement investie dans ses dossiers (malgré la période estivale !) a envoyé à Monsieur Havis le 8 août 2011 le courrier ci-joint afin de lui soumettre les pistes de réflexions que **vous** nous avez proposées.



Vous, **salariés**, considérez à juste titre que la mutuelle est un dossier primordial car **votre santé** et celle de **votre famille** a un prix de plus en plus important dans **votre budget**, en particulier à cause du désengagement toujours croissant de la Sécurité Sociale, du coût de la vie qui augmente sans cesse, et des salaires de la Matmut qui ne sont pas forcément très élevés.

C'est pourquoi nous revenons **pour vous** vers la Direction pour renégocier les prestations de **votre mutuelle santé**, en ayant pour objectif que le coût engendré par ces augmentations de ces prestations soient pris en charge par la Matmut et/ou les CE.



Pour ce dossier, comme pour tous les autres, vous pouvez compter sur nous pour défendre au mieux vos intérêts.

FO Matmut, le Syndicat précurseur

FO-Matmut, août 2011

Pour tous renseignements, contactez nous :
FO-Matmut Tél : 06 09 87 01 97
Internet : www.fo-matmut.com Mail : fo.matmut@gmail.com



FO-Matmut
Mas Puech Olivet
Chemin de Tarnié
34820 Assas

téléphone : 06 09 87 01 97
site Internet : www.fo-matmut.com
adresse mail : fo.matmut@gmail.com

Mr Daniel HAVIS
Président du Groupe Matmut
66 Rue de Sotteville
76100 ROUEN

Objet : prestations MEM

Assas, le 8 Août 2011

Monsieur le Président,

Nous vous rappelons nos courriers des 28 septembre et 15 novembre 2010.

Notre Organisation Syndicale FO-Matmut était venue vers vous afin de vous demander d'intervenir auprès du Président de la MEM, Monsieur Michel Paviet, dans le but de revoir à la hausse les garanties de la mutuelle complémentaire des salariés du Groupe Matmut.

Alors que nous vous demandions :

- le remboursement à 100 % des vignettes orange,
- le remboursement des consultations d'ostéopathes, chiropracteurs, diététiciens et psychologue à concurrence de 90 € par an et pour 3 séances limitées à 30 €,
- le remboursement de l'orthodontie non remboursée à concurrence de 250 € par an et par bénéficiaire.

Nous souhaiterions désormais que soient pris en compte :

- le remboursement à 100 % des vignettes orange,
- le remboursement à concurrence de 90 € par an et par bénéficiaire des consultations d'ostéopathes, chiropracteurs, diététiciens et psychologue,
- le remboursement à concurrence de 250 € par an et par bénéficiaire de l'orthodontie non remboursée,
- le remboursement à concurrence de 80 € par jour et par bénéficiaire de la chambre particulière en cas d'hospitalisation et un prise en charge à concurrence de 25 € pour le conjoint accompagnant,
- le remboursement à concurrence de 250 € par an et par bénéficiaire pour les verres normaux et à concurrence de 400 € par an et par bénéficiaire pour les verres progressifs, concernant le poste optique (verres + montures et lentilles),
- le remboursement à concurrence de 200 % par consultation et par bénéficiaire, pour les généralistes comme pour les spécialistes, concernant les dépassements d'honoraires,
- le remboursement des analyses et radiologies à concurrence de 150 % du BR,
- la création, concernant l'implantologie, d'un forfait de 1 200 € par an et par bénéficiaire,
- la création, concernant les sevrages tabagiques et les contraceptifs de 3^{ème} génération, d'un forfait de 120 € par an et par bénéficiaire.

Nous souhaiterions que ces prestations soient intégrées dans le niveau 3 actuel, avec l'éventuel surcoût pris en charge par la Direction et les CE actuels, ou le futur CE unique s'il est créé.

Ainsi que vous l'aviez indiqué lors d'une précédente réunion, vous avez souhaité évoquer ce sujet dès la rentrée, et c'est pourquoi nous revenons maintenant vers vous afin que ce dossier puisse être étudié au plus vite et que les salariés du Groupe Matmut puissent bénéficier dès le 1^{er} janvier 2012 de ces améliorations.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat FO-Matmut
Elisabeth Perez, Déléguée Syndicale Centrale